



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 33240

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le CDI-intérimaire. Un accord syndical a été trouvé pour donner la possibilité aux intérimaires d'accéder à un contrat à durée déterminée (CDI). Pour entrer en application, un arrêté du ministère du travail doit être publié. Elle lui demande si le Gouvernement peut préciser le calendrier.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33240

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7724